

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 » » » 14 » » six mois.
 » » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 3 Octobre 1865.

BULLETIN

Le télégraphe nous a apporté le résumé d'un discours prononcé par Pie IX dans le dernier consistoire. Le Saint-Père s'est élevé contre les sectes politico-religieuses qui envahissent le monde chrétien et qui sont contraires aux principes de l'ordre moral et de l'Eglise catholique.

Il s'est occupé particulièrement de la franc-maçonnerie, et s'est attaché à démontrer que cette société n'a pas pour but la charité comme elle le dit, mais la ruine de l'Eglise et des gouvernements civils.

Le Pape a rappelé les serments et les mystères de la franc-maçonnerie et il l'a enfin condamnée solennellement en déclarant ses adeptes et ses protecteurs excommuniés et en engageant les fidèles à l'abandonner.

Le Pape n'a rien dit des affaires particulières d'aucun pays catholique; il n'a rien dit non plus, contrairement à l'attente générale, des négociations commencées avec le gouvernement italien et qui ont été interrompues.

Les évêques préconisés dans le consistoire du 25 septembre sont au nombre de 20, parmi lesquels 8 in partibus infidelium.

La Correspondencia de Madrid dément le bruit qu'il ait été question, dans l'entrevue de Biarritz, d'une alliance entre les puissances latines pour la protection du Pape.

Le gouvernement français vient de recevoir communication du premier rapport de la commission mixte instituée à Berlin pour instruire l'affaire Ott.

Les informations contenues dans ce document ne sont encore ni complètes ni définitives; mais elles paraissent avoir été recueillies avec toute l'impartialité désirable, et être de nature à accréditer l'espoir que le procès du meurtrier de notre infortuné compatriote sera jugé conformément aux promesses du Gouvernement prussien.

L'Indépendance belge dit dans sa correspondance de Vienne, que l'Autriche a adressé, non pas des notes aux grandes puissances, mais une circulaire à ses agents diplomatiques, pour expliquer le dernier manifeste impérial.

Cette circulaire, en date du 20 septembre, constate que la volonté de l'Empereur est d'abrèger, autant que possible, la durée de la suspension de la constitution de février, et que sa pensée unique a été de rendre hommage aux droits établis de la Hongrie, sans pour cela porter atteinte aux droits plus récemment acquis des autres provinces. Le but final de l'Empereur est d'arriver à l'établissement définitif des institutions constitutionnelles dans tout l'empire par l'accord de tous.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte de 4 1/2 à 5%.

L'épizootie bovine vient de se déclarer en Irlande.

J. ROUX.

Nous lisons dans le Mémorial diplomatique que :

S'inspirant des intérêts permanents qui motivent sa présence dans la capitale du Saint-Siège depuis dix-sept ans, le Cabinet des Tuileries a pensé qu'il y avait lieu de Rome, par rappels successifs et partiels du corps expéditionnaire, sauvegarderait mieux les convenances et la sécurité du Souverain-Pontife qu'un départ simultané de l'effectif entier de nos troupes d'occupation. Il semblait même d'autant plus autorisé dans cette appréciation, que la Cour pontificale, ayant pris des mesures actives afin de mettre au complet les cadres de son armée, se ménageait par là toutes les facilités désirables pour couvrir avec ses propres soldats les points de son territoire destinés à être évacués prochainement.

Enfin, nous croyons savoir que le Gouvernement pontifical, appelé à se prononcer sur le mode le plus convenable, à son point de vue personnel, de mettre à exécution l'article du traité franco-italien relatif à cet objet, a manifesté officiellement ses préférences pour une évacuation graduelle, qui, en effet, l'avantage de ménager une transition nécessaire entre la situation actuelle et celle qui est réglée par la convention du 15 septembre.

En conséquence, des ordres viennent d'être donnés pour qu'une première partie du corps expéditionnaire de Rome soit rapatriée dans un délai que nous ne saurions fixer dès à présent, mais qui ne sera pas vraisemblablement très éloigné. Un des premiers soins dont le général de Montebello aura à s'occuper à son retour à Rome, sera de prendre les mesures nécessaires pour opérer ce rapatriement.

LA TAXE DU PAIN.

Il en sera de la liberté absolue en fait de commerce, ainsi qu'il en est de la liberté en matière politique. On quittera ce qui est attrayant, mais dangereux, pour ce qui est restrictif, mais raisonnable.

L'expérience s'achève en ce qui concerne la subsistance publique. Ayant dépassé le but, on est forcé de revenir sur ses pas. La taxe du pain, supprimée, n'a fait le pain ni de préférable qualité, ni à meilleur compte. Les boulangers, comme c'était leur droit, ont fait à leur guise les mercuriales. Pas de concurrence, sauf en quelques localités où encore le privilège n'a pas tardé à renaître. Cependant, les années que nous venons de traverser ont été exceptionnellement favorables : abondance de grains, exportation restreinte, par conséquent inclination à la modération des taxes. Eh bien ! nul avantage pour le consommateur. Le pain vaut le prix des années de récolte moyenne ou même insuffisante. Que serait-ce donc si nous nous étions trouvés dans ces périodes malheureuses ?

Les populations, dégrisées des chimères socialistes, ont été les premières à demander le retour au système de la taxe mensuelle ou hebdomadaire. Quel était, quel est le devoir des magistrats municipaux ? De réglementer le commerce de la boulangerie. Non point indéfiniment, mais temporairement. L'heure de la liberté viendra ; nous la saluerons les premiers, pourvu qu'elle ne nuise à aucun droit légitime, à aucun intérêt respectable.

Le maire d'Avranches vient de prendre un arrêté aux termes duquel la taxe du pain est rétablie dans cette ville à partir du 23 septembre. Voici le texte de la résolution municipale :

« Considérant, dit l'arrêté municipal, que deux années se sont écoulées depuis la suppression de la taxe officielle; que par suite l'expérience a été assez longue pour que l'on puisse connaître aujourd'hui quels ont pu être les avantages ou les inconvénients de cette suppression ;

Considérant qu'il est certain que dans la ville d'Avranches le prix du pain s'est maintenu constamment au-dessus du taux auquel il aurait pu être vendu sous le régime de la réglementation; qu'en présence d'un semblable résultat on ne peut méconnaître le grave préjudice qui doit résulter, pour la masse de la population, de cette liberté absolue laissée au commerce de la boulangerie, lorsque surtout il n'est pas dans les habitudes du pays qu'aucun marchand forain vienne faire concurrence à la boulangerie locale ;

Considérant que, s'il était du devoir de l'administration municipale de se prêter autant qu'il dépendait d'elle à l'expérience que le gouvernement avait en vue en promulguant le décret du 22 juin 1863, c'est un devoir plus impérieux encore pour elle d'user du pouvoir que cette loi laisse aux maires pour la fixation du prix du pain, lorsqu'il est démontré que la suppression ne pourrait être maintenue qu'à l'avantage d'un petit nombre et au très grand désavantage de la classe la plus nombreuse ;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit : Art. 1^{er}. Notre arrêté du 30 septembre 1863, qui supprimait provisoirement la taxe officielle du pain, est rapporté.

Art. 2. La taxe du pain est rétablie dans la ville d'Avranches à partir du lundi 23 septembre.

Voilà donc, pour la protection des consommateurs, la boulangerie soumise de nouveau à la réglementation municipale. Au risque de surprendre ou de mécontenter les partisans de la liberté absolue du commerce des denrées, nous prédisons des dispositions analogues pour la boucherie. Si le pain ne se vend pas meilleur marché, la viande coûte plus cher. Nous pourrions citer telle ville où elle a augmenté, depuis un an, de 40 centimes par kilogramme. Les rapports officiels sont là pour prouver que l'élevage est plus actif, et que l'importation va se développant dans un chiffre considérable. L'inconvénient est donc ailleurs : il est dans le monopole des bouchers. Ce monopole a besoin d'être rectifié ; on le rectifiera.

A. BAYNET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 2 octobre.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte de 4 1/2 à 5 0/0.

Dublin, 1^{er} octobre.

Le principal témoin entendu hier est un ancien soldat nommé Petit, qui avait été payé par les Fénians pour leur enseigner les manœuvres militaires et qui avait assisté à leurs réunions. Petit dénonça le complot au ministère de la guerre. L'interrogatoire continuera demain lundi dans l'après-midi.

L'épizootie s'est manifesté en Irlande.

Suez, 30 septembre, 8 h. 50 m. soir.

Le *Donnai*, des Messageries Impériales, est arrivé à 4 heures 55 minutes du soir avec les mailles de l'Inde et de la Chine. 72 passagers et 2,525 colis.

L'*Alphée* était le 26 août à Hong-Kong, le *Cambodge* le 12 septembre à Pointe-de-Galles, et le *Mozambique* le 22 septembre à Aden.

Francfort, 1^{er} octobre.

L'Assemblée des députés allemands a adopté, à la presque unanimité, toutes les propositions du comité des trente-six avec un article additionnel, proposé par les députés de Bade, portant que l'Assemblée considère aussi, dans cette circonstance, comme un saint devoir d'exprimer de nouveau les désirs légitimes de la nation allemande au sujet d'un Parlement.

Francfort, 1^{er} octobre.

La réunion des députés allemands a eu lieu aujourd'hui. Les résolutions suivantes, proposées par le comité des trente-six, ont été adoptées par l'Assemblée :

1^o Le droit d'initiative des populations du Sleswig-Holstein exclut toute oppression et toute décision sur leur sort en dehors du libre assentiment de la représentation du pays. La convention de Gastein lèse l'ordre du droit, la sécurité du droit, et menace de fournir à l'étranger un prétexte d'immixtion dans les affaires allemandes. Cette convention est rejetée par la nation comme une violation du droit; elle ne lie en rien les duchés dont le droit d'initiative n'a pour limite que les hauts intérêts de l'Allemagne. Or, l'attitude gardée jusqu'ici par les Sleswigo-Holsteinois est une preuve irréfutable de leur volonté de faire les sacrifices nécessaires.

2^o En présence des actes austro-prussiens, c'est un saint devoir pour les représentations du peuple allemand, et spécialement pour la Chambre des députés prussiens, d'intervenir résolument et sans délai en faveur des droits violés des duchés, de la convocation de leurs représentants et de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 4 OCTOBRE 1865

N° 45

LE ROMAN D'UN HÉRITIER

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVIII.

LES PROPÉTIES DE MARIE.

(Suite.)

A son arrivée à Longwy, Mme de Saulnes se rendit immédiatement chez le notaire de M. Mazerolle, et là elle apprit que ceux qu'elle venait chercher en si grande hâte étaient partis dès la semaine précédente pour Bordeaux, où ils allaient s'embarquer sur le *Montcalm*.

Malgré sa fermeté de caractère, elle ne put recevoir cette nouvelle sans un pénible saisissement.

De Longwy à Bordeaux, quelle énorme distance ! Tout le vaste royaume de France à traverser du nord-est au sud-ouest, et non pas en droite ligne, mais par de longs détours, et par des voitures qui ne correspondaient point directement l'une avec l'autre, et qui mentaient impunément à

leur titre de *velocifères*, d'*accélérées* d'*hirondelles*.

Si Mme de Saulnes avait pu acheter une calèche et prendre des chevaux de poste, elle aurait fait ce trajet plus vite et plus commodément. Mais ses moyens ne lui permettaient pas de s'accorder un tel luxe. Elle était forcée d'employer les moyens de locomotion les plus lents et les plus tristes. En étudiant son itinéraire par Metz, par Nancy, par Lyon, elle calculait en outre avec effroi qu'il ne lui fallait pas moins d'une semaine pour atteindre son but; et si alors le *Montcalm* n'était plus là, quel malheur !

« C'est ma faute, se disait-elle. Si je n'avais pas fait peser sur deux innocents enfants la défiance et le ressentiment que j'éprouvais envers leur père, si je n'avais pas effrayé Robert par mes rigueurs, il m'aurait confié son amour pour Clotilde; nous nous serions franchement expliqués, et tout serait fini. J'ai été trop obstinée dans ma rancune et trop orgueilleuse. Je dois en être punie. Mais ma pauvre fille ne devrait pas souffrir de ce châtement. »

A tout hasard, pourtant, il fallait qu'elle entreprit un nouveau voyage imprévu. Elle n'avait pas un moment à perdre; elle ne pouvait pas même aller revoir, quoiqu'elle en fût si près, sa vallée d'Herseange. Elle écrivit à Henri et à Clotilde pour les rassurer, et partit; et s'en alla de ville en ville, de diligence en diligence, quelle que fut la place qu'on lui assignât, ne s'inquiétant que des retards qu'elle ne pouvait éviter, ne songeant qu'à la douloureuse attente et aux souffrances de cœur de sa fille, n'aspirant qu'à arriver le plus vite possible sur les rives de la Gironde.

Enfin, la voilà à Bordeaux. Dieu soit oué ! Elle lève les yeux au ciel, elle le

remercie. Le *Montcalm* est encore dans le port. Il est là, le beau bâtiment de Québec, franchement repeint, radoubé et paré pour sa nouvelle campagne, et portant fièrement à sa proue l'image du vaillant gentilhomme qui, jusqu'à sa dernière heure, glorifia le nom de la France par l'éclat de ses qualités chevaleresques, et mourut en défendant le drapeau de la France dans la dernière lutte de nos soldats canadiens contre les Anglais.

Mme de Saulnes se jette dans une embarcation, se fait conduire à bord du navire qui l'a tant inquiétée, qu'elle contempe à présent avec joie, et demande au premier matelot qu'elle rencontre si M. Mazerolle est là.

« Non, pas encore, répond poliment le capitaine, qui étant à quelques pas de distance, avait entendu cette question. Mais il ne peut tarder à venir, car il sait que nous sommes prêts à appareiller. Et... tenez, regardez de ce côté... voilà justement une chaloupe qui nous l'amène avec sa sœur. »

La baronne tourna ses regards dans la direction qui lui était indiquée, et ne vit qu'un point confus et comme une ligne oscillante là où l'œil exercé du capitaine apercevait ses deux passagers.

Bientôt, pourtant, elle les reconnut. Debout sur le pont, près du bastingage, elle les observait avec une vive émotion. Ils étaient assis en face d'elle, sur le même banc. Robert paraissait plongé dans de profondes réflexions; Marie tournait la tête de côté et d'autre avec une naïve curiosité. Tout à coup elle se pencha vers son frère, et lui dit : « T'ai-je assez déclaré que tu devais croire à mes prophéties ? »

— Sans doute.

— Y crois-tu ?

— Jusqu'à présent, rien encore ne me démontre....

— Regarde le *Montcalm*.

Robert leva les yeux et vit la baronne.

« Est-ce possible?... s'écria-t-il. Oui, elle-même.... Oh Dieu ! pourquoi, comment est-elle là ? »

— Probablement, répliqua en souriant la jeune fille, pour nous accompagner au Canada.

— Ne te moque pas de moi ! Il me semble que mon cœur saute dans ma poitrine.

Puis, soudain, s'élançant à la barre et la saisissant d'une main convulsive : « Nage ! » dit-il au batelier, dont il envahissait la place.

Le pilote obéit à cet ordre, qui lui révélait l'officier habitué au commandement, et prit un aviron.

« Nagez ferme ! » répéta Robert d'une voix vibrante.

Trois rames s'abattirent à la fois dans l'eau et imprimèrent à la barque une vigoureuse impulsion.

« Dix francs de gratification pour arriver plus vite ! » ajouta le jeune marin.

La chaloupe vola comme un fêche.

« Encore un coup. Bien ! Accoste à tribord. »

La chaloupe touchait au bâtiment.

« Deux hommes à l'échelle. »

Après ces instructions ponctuellement exécutées, il se leva, prit sa sœur par le bras, pour l'aider à gravir les mobiles marches suspendues au flanc du navire, puis les escalada rapidement après elle.

La baronne venait de serrer sur son sein la timide Marie, et tendait la main à Robert.

« Je vous arrête, perfide déserteur que

vous êtes, lui dit-elle en essayant de rire, tandis que de grosses larmes ruisselaient le long de ses joues, larmes de joie, source bénie des âmes tendres longtemps comprimées. Venez, ajouta-t-elle, Clotilde vous attend, et nous devons le plus tôt possible la rejoindre. — Oh ! merci ! merci ! s'écria Robert en couvrant de baisers les deux mains qui lui étaient cordialement tendues. Vous savez tout ?

— Je sais ce que personne, excepté nous trois, ne doit savoir, et ce que je ne sais pas, je le devine. Je pense que votre pauvre père a cruellement souffert et vous a révélé ses souffrances. Dieu lui a pardonné, puisqu'il l'a gratifié d'un fils tel que vous, et d'une fille telle que Marie. C'est à moi, maintenant, à vous demander pardon de mon animosité envers lui, de mes injustes sévérités envers vous. J'ai eu tort. Je me repens. Embrassez-moi. Vous n'avez plus de mère, je serai votre mère; vous n'avez plus de parents, Henri et sa femme seront vos parents ! Que tout soit oublié, et que le ciel bénisse l'alliance de ceux que de malheureuses raisons semblaient devoir à jamais séparer.

A ces mots, Henri et Marie se jetèrent dans les bras de Mme de Saulnes, et scellèrent dans l'effusion de leur âme le pacte de leur union.

Le capitaine du *Montcalm*, immobile, debout sur le banc de quart, assistait en silence à cette scène. Il apprit avec peine que ses deux voyageurs lui étaient enlevés. Dès le premier moment de leur apparition sur son navire, il les avait pris, disait-il, en affection, et il voulait absolument leur rendre la somme qu'il avait reçue d'avance pour leur passage.

« Non, non, dit Robert, gardez-la. Elle est très-légitimement acquise. Que si,